

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 MAI 2022

22-151 Suivi : Suspension administrative avec solde – Directeur général de la STS.....2

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 20 mai 2022 à 13 h à l'hôtel Le Montagnais, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Marc Bouchard, Yves Darveau, Michel Potvin et Michel Tremblay.

Est absente : Madame Lina Tremblay. Son absence est motivée.

Assistent également : Madame Ève-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Bouchard la bienvenue à tous.

Proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur

22-151 Suivi : Suspension administrative avec solde – Directeur général de la STS

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports de la vérificatrice générale de la Ville de Saguenay le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT la suspension avec traitement du directeur général, et ce, jusqu'à nouvel ordre aux fins d'enquêter sur les faits portés à l'attention des membres du conseil ainsi que sur l'exécution de ses tâches en lien avec les rapports de la vérificatrice générale (résolution n° 22-028);

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête sur monsieur Jean-Luc Roberge;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'enquête par Raymond Chabot Grant Thornton (résolution n° 22-058)

CONSIDÉRANT d'autres éléments d'enquête portés à l'attention des administrateurs;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à cet effet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jimmy Bouchard

Appuyé par M. Michel Potvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONGÉDIER, DESTITUER monsieur Jean-Luc Roberge à titre de directeur général de la Société de transport du Saguenay en date du 20 mai 2022.

Levée de la séance à 16 h 25.

Président

Secrétaire